

ŒUVRES COMPLÈTES
DE
FRANÇOIS VILLON

SUIVIES D'UN CHOIX DES POÉSIES DE SES DISCIPLES

ÉDITION PRÉPARÉE PAR LA MONNOYE

MISE AU JOUR, AVEC NOTES ET GLOSSAIRE

PAR

M. PIERRE JANNET



PARIS
LIBRAIRIE ERNEST FLAMMARION

26, RUE RACINE

[1876.]

Œuvres complètes de François Villon

François Villon



éd. préparée par La Monnoye, mise à jour, avec notes et
glossaire par M. Pierre Jannet, Paris, A. Lemerre, 1876

Exporté de Wikisource le 15/12/2016

TABLE DES MATIÈRES.

PRÉFACE

REMARQUES PHILOLOGIQUES

CLÉMENT MAROT AUX LECTEURS

MAROT AU ROY FRANÇOIS I^{er}

LE PETIT TESTAMENT

LE GRAND TESTAMENT

Ballade des Dames du temps jadis

Ballade des Seigneurs du temps jadis

Ballade en vieil françois

Les Regrets de la belle Heaulmière

Ballade de la belle Heaulmière

Double Ballade sur le même propos

Ballade que Villon fait à la requeste de sa mère, pour prier

Nostre Dame

Ballade de Villon à s'amy

Lay ou plustost Rondeau

Ballade et oraison

Ballade que Villon bailla à un gentilhomme

Ballade

Ballade intitulée : *Les Contredictz de Franc-Gontier*

Ballade des femmes de Paris

Ballade de Villon et de la Grosse Margot

Belle leçon de Villon aux enfans perduz

Ballade de bonne doctrine à ceux de mauvaise vie

Lays

Rondeau

Ballade par laquelle Villon crye mercy à chascun

Ballade pour servir de conclusion

POÉSIES DIVERSES :

Le quatrain que fait Villon quand il fut jugé à mourir

L'Épithaphe en forme de Ballade que fait Villon pour luy et ses compagnons, s'attendant estre pendu avec eulx

La requeste de Villon à la Cour de Parlement

Ballade de l'appel de Villon

Le Dit de la naissance Marie

Double Ballade

Ballade Villon

Epistre en forme de Ballade, à ses amis

Le Débat du cueur et du corps de Villon

La Requete que Villon bailla à Monseigneur de Bourbon

Ballade des proverbes

Ballade des menus propos

Ballade des povres housseurs

Problème ou Ballade au nom de la Fortune

Ballade contre les mesdisans de la France

Le Jargon ou Jobelin de Maistre François Villon

POÉSIES ATTRIBUÉES À VILLON :

I. Rondel

II. Rondel

III. Rondel

IV. Rondel

V. Rondel

VI. Rondel

VII. Rondel

VIII. Rondel

IX. Rondel

X. Rondel

XI. Rondel

XII. Rondel

XIII. Rondel

XIV. Ballade pour ung prisonnier

XV. Rondel

XVI. Ballade

XVII. Ballade morale

XVIII. Ballade

XIX. Ballade

XX. Ballade

XXI. Ballade joyeuse des Taverniers

XXII. Monologue du Franc Archier de Baignollet

XXIII. Dialogue de messieurs de Mallepaye et de Baillevant

XXIV. Les Repeues franches de François Villon et de ses

compagnons

Ballade de l'acteur

Ballade des Escoutans

La Repeue de Villon et de ses compaignons

La manière d'avoir du poisson

La manière d'avoir des trippes

La manière d'avoir du pain

La manière d'avoir du vin

La manière d'avoir du rost

Seconde Repeue, de l'Epidemie

La troisesme Repeue, des Torcheculs

La quatriesme Repeue, du Souffreteux

La cinquiesme Repeue, du Pelletier

Sixiesme Repeue, des Gallants sans soucy

La septiesme Repeue, faicte auprès de Montfaulcon

NOTES

GLOSSAIRE-INDEX

PRÉFACE.

ON ne sait guère de la vie de François Villon que ce qu'il en dit lui-même, et l'on en sait trop. J'aurais voulu me dispenser de décrire, après tant d'autres^[1], cette existence peu édifiante, mais je n'ai pas cru pouvoir le faire. Le sujet des poésies de Villon, c'est Villon lui-même, et sa biographie est la clef de ses œuvres.

François Villon naquit à Paris en 1431. Sur la foi d'une pièce que Fauchet, dans son traité *de l'Origine des chevaliers*, imprimé en 1599, dit avoir trouvée dans un manuscrit de sa bibliothèque^[2], on a mis en doute le lieu de la naissance et jusqu'au nom du poète. On s'est livré à des conjectures ingénieuses pour concilier les renseignements fournis par lui-même avec les indications de Fauchet, pour expliquer comment il pouvait s'appeler à la fois Corbueil et Villon, être à la fois natif d'Auvers et de Paris. Pour moi, je crois, avec le P. Du Cerceau, Daunou et beaucoup d'autres, qu'on ne doit tenir aucun compte de ce huitain, amplification maladroite de l'épithaphe en quatre vers^[3]. Ce n'est pas sur une pareille autorité qu'on peut substituer le nom de *Corbueil* à celui de

Villon, que notre poète se donne lui-même en vingt endroits de ses œuvres^[4].

Les parents de Villon étaient pauvres^[5]. Sa mère était illettrée^[6] ; son père était vraisemblablement un homme de métier, et peut-être, ainsi que l'a conjecturé M. Campeaux, un ouvrier en cuir, un *cordouennier*^[7].

Poussé par le désir de s'élever au-dessus de la triste condition de ses parents, ou plutôt par ce besoin de savoir qui tourmente les natures comme la sienne, Villon étudia. Il connut les misères de l'état d'écolier pauvre. On n'a pas de renseignements certains sur le genre d'études auquel il se livra ni sur les progrès qu'il y fit. M. Nagel suppose qu'il obtint le grade de maître ès arts, et se fonde surtout sur le legs qu'il fait plus tard, de sa « nomination qu'il a de l'Université » (p. 15). Mais ce legs pourrait bien n'être qu'une plaisanterie, comme tant d'autres. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'obtint pas le grade de maître en théologie, but suprême des études du temps^[8].

En ce temps-là, comme plus tard, les étudiants étaient exposés à bien des tentations. Villon n'y sut pas résister. En contact avec des jeunes gens sans préjugés d'aucune sorte et dépourvus d'argent comme lui, il adopta leurs mœurs et façons de vivre. Bientôt il devint leur chef et leur providence^[9]. Les *Repues franches*, singulier monument élevé à sa gloire par quelqu'un de ses disciples, nous font connaître par quelles combinaisons ingénieuses lui et ses compagnons se procuraient les moyens de mener joyeuse vie. Leurs friponneries étaient tout à fait dans les mœurs du temps, et ne dépassaient sans

doute pas les proportions de ce qu'on serait volontiers tenté d'appeler *des bons tours* ; mais ils étaient sur une pente glissante, et la justice n'entendait pas raillerie.

Rien ne prouve cependant que Villon ait eu maille à partir avec elle à cause de ses entreprises sur le bien d'autrui. On a parlé de ses deux procès : il en eut au moins trois, bien constatés par ses œuvres, et le premier, qu'on n'avait pas fait ressortir jusqu'à présent, est le seul dont le sujet soit indiqué d'une manière certaine. C'est la suite d'une affaire d'amour.

Avant de tomber dans ces relations honteuses avec des femmes perdues dont la *Ballade de la Grosse Margot*^[10] nous donne l'ignoble tableau, Villon fut amoureux. Il connut l'amour vrai, l'amour naïf et timide^[11]. Quel fut l'objet de cette passion, c'est ce qu'il n'est pas facile de dire. Il l'appelle de divers noms, Denise, Roze, Katherine de Vauzelles. Que ce fût une femme de mœurs faciles, une gentille bourgeoise ou une noble damoiselle, il paraît certain que c'était une coquette. Elle l'écouta d'abord, l'encouragea^[12] et finit par le rebuter. Il s'en plaignit sans doute à ses compagnons, que les femmes qu'ils fréquentaient n'avaient pas habitués à de pareilles rigueurs, et qui se moquèrent de lui^[13]. Villon s'emporta contre sa belle, lui fit des avanies, lui dit des injures, composa peut-être contre elle quelque ballade piquante, quelque rondeau bien méchant. Or, bien que religieux au fond, il frondait volontiers les choses sacrées^[14]. La belle dame se plaignit ; la juridiction ecclésiastique s'en mêla^[15], et Villon fut bel et bien condamné au fouet^[16].

C'est à la suite de cette sentence que Villon, décidé à quitter

Paris, composa les *Lays* ou legs auxquels on a donné depuis le titre de *Petit Testament*.

Dans le huitain^{vi}, page 9, il annonce qu'il s'en va à Angers. Il est probable qu'il ne fit pas ce voyage. Ses habitudes, ses relations, sa misère, le retinrent à Paris ou aux environs. C'était en 1456. Flétri par le châtement qu'il avait subi, aigri par l'infortune, il ne connut plus de bornes. L'année qui suivit sa condamnation fut assurément l'époque la plus honteuse de sa vie. En 1457, il était dans les prisons du Châtelet, et le Parlement, après lui avoir fait appliquer la question de l'eau^[17], le condamnait à mort. On ignore le motif de cette condamnation ; on a supposé qu'il s'agissait d'un crime commis à Rueil par lui et plusieurs de ses compagnons, dont quelques-uns furent pendus^[18]. Cette supposition paraît fondée. Quant au crime commis, il n'était peut-être pas d'une extrême gravité. Les lois étaient sévères, et les compagnons de Villon devaient avoir, comme lui, des antécédents fâcheux.

Quoi qu'il en soit, Villon ne partagea pas leur sort. Il est vrai qu'il ne négligea rien pour se tirer d'affaire : il appela de la sentence, ce qui lui valut quelque répit ; puis, du moins ceci paraît certain, à l'occasion de la naissance d'une princesse qu'il appelle Marie, il implora la protection du père de cette princesse. Cette démarche lui réussit : le prince intercêda pour lui, et le Parlement commua sa peine en celle du bannissement. Villon se montra pénétré de reconnaissance. Il adressa une requête au Parlement, pour lui rendre grâces autant que pour lui demander un délai de trois jours pour quitter Paris, et il composa pour la princesse qui venait de naître des vers pleins de sentiment. M. Prompsault a cru que cette princesse était

Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, née le 13 février 1457 ; mais c'était une erreur. M. Auguste Vitu, qui prépare depuis nombre d'années une édition de Villon, a reconnu qu'il s'agissait de Marie d'Orléans, fille du poète Charles d'Orléans, née le 19 décembre 1457, et M. Campeaux a clairement démontré que cette opinion était fondée.

À partir du moment où Villon quitte Paris, en exécution de l'arrêt du Parlement, nous perdons sa trace jusqu'en 1461. À cette époque nous le trouvons dans les prisons de Meung-sur-Loire, où le détient Thibault d'Aussigny, évêque d'Orléans. Quel nouveau méfait lui reprochait-on ? Ceux qui supposent qu'il avait fabriqué de la fausse monnaie n'ont pas pris garde que la punition de ce crime était exclusivement du ressort des juges séculiers. Dans le *Débat du cœur et du corps* de Villon, composé dans sa prison, le poète attribue sa détention à sa *folle plaisance*. Ce qu'on lui reprochait, c'était peut-être quelque propos ou quelque écrit peu orthodoxe, quelque *plaisanterie* sentant le sacrilège, quelque aventure galante par trop scandaleuse, toutes choses dont il était bien capable et dont la répression regardait la justice ecclésiastique. Il y a lieu de croire que le délit n'était pas en rapport avec la punition, car Villon, qui n'a jamais protesté contre sa condamnation au fouet, qui se contente d'indiquer vaguement que le Parlement l'avait jugé *par fausserie*, fit preuve de la plus violente rancune contre Thibault d'Aussigny. Il paraît même certain que cette mauvaise affaire ne lui fit pas perdre la faveur de ses protecteurs, Charles d'Orléans et le duc de Bourbon.

Quoi qu'il en soit, Villon languit longtemps dans la prison de Meung, plongé dans un cul de basse-fosse, nourri au pain et

à l'eau. Rien n'indique qu'une sentence quelconque ait été rendue contre lui, mais le traitement qu'on lui faisait subir devait le conduire lentement à une mort certaine. Heureusement Louis XI, qui venait de succéder à Charles VII, alla à Meung dans l'automne de 1461, et Villon lui dut sa délivrance. Fut-ce, ainsi que le dit M. Campeaux, par suite « du don de joyeux avènement qui remettait leur peine à tous les prisonniers d'une ville où le roi entrait après son sacre ? » Je serais plutôt porté à croire, malgré l'absence de preuves, que Villon fut personnellement l'objet d'une mesure de clémence de la part du roi ; la façon dont il en témoigne sa reconnaissance me paraît justifier cette supposition^[19].

En sortant des prisons de Meung, Villon composa, du moins en partie, le *Grand Testament*, dans lequel sont intercalées des pièces qui se rapportent à diverses époques de sa vie, et dont quelques-unes ont dû être composées beaucoup plus tard.

Il est probable, en effet, que Villon vécut encore longtemps ; mais on ne sait rien de précis à cet égard. Les conjectures sur lesquelles on se fonde pour placer la date de sa mort entre 1480 et 1489 ne sont, en définitive, que des conjectures. Quant aux voyages qu'on lui fait faire à Saint-Omer, Lille, Douai, Salins, Angers, Saint-Genoux, et jusque dans le Roussillon, rien ne prouve qu'ils ont eu lieu. Villon nomme ces localités dans ses œuvres, il est vrai, mais nulle part il ne dit qu'il les a visitées. Son voyage à Bruxelles, son séjour en Angleterre, avec la réponse hardie qu'il aurait faite au roi Édouard V, ne me semblent pas beaucoup plus certains, malgré mon respect pour celui qui s'en est fait l'historien^[20]. Ce qui me semble hors de doute, c'est sa retraite dans le centre de la France, où semblait

l'attirer quelque chose qui nous est inconnu, peut-être quelque relation de famille. Dans le *Petit Testament*, il annonce qu'il va à Angers^[21] ; il en revenait peut-être lorsqu'il fut arrêté à Meung. Dans le *Grand Testament*, il dit qu'il « parle un peu poictevin^[22]. » La *Ballade Villon* (p. 109) et la *Double ballade* (p. 107) prouvent qu'il séjourna quelque temps à Blois, à la cour de Charles d'Orléans, et le vers de la page 111 :

Que fais-je plus ? Quoi ? Les gaiges ravoïr.

autorise à penser qu'il avait obtenu auprès du prince une de ces charges qu'on donnait aux poètes de cour. Ainsi, par le *Dit de la naissance Marie*, Villon n'avait pas seulement échappé au dernier supplice ; il s'était de plus acquis la faveur de Charles d'Orléans, et il sut la conserver, du moins pendant quelque temps, et peut-être jusqu'à la mort du duc, arrivée en 1465.

Il eut un autre protecteur en la personne du duc de Bourbon, qui lui faisait de « gracieux prêts^[23]. »

Enfin, Rabelais, livre IV, chapitre ^{xiii}, nous apprend que « maistre François Villon, sus ses vieux jours, se retira à Saint-Maixent en Poictou, sous la faveur d'un homme de bien, abbé dudit lieu. Là, pour donner pasetemps au peuple, entreprit faire jouer la Passion en gestes et langage poictevin^[24]. » Ce témoignage n'est pas irrécusable ; mais pourquoi ne pas l'accepter ? Après une vie aussi agitée, on aime à se représenter le pauvre poète enfin tranquille, à l'abri du besoin, s'occupant, pour son plaisir, de jeux dramatiques, auxquels il avait dû probablement, dans d'autres temps, demander son

pain^[25].

En pénétrant dans les mystères de cette existence misérable, on est frappé de deux choses : D'abord, on remarque qu'elle n'exerça pas sur le cœur de Villon toute l'action corruptrice qu'il y avait lieu de redouter. Au milieu de son abjection, Villon conserve des sentiments élevés. Il est plein d'amour et de respect pour sa mère^[26], de reconnaissance pour quiconque l'a secouru^[27], de vénération pour ceux qui ont fait de grandes choses ; il aime son pays, chose d'autant plus honorable qu'elle était rare en ce temps-là^[28] ; il regrette les erreurs de sa jeunesse, et le temps qu'il a si mal employé^[29] ; voilà qui doit lui faire pardonner bien des choses.

Puis, quelle influence n'eut-elle pas sur le talent du poète^[30] ! Formé, comme on dit aujourd'hui, à l'école du malheur, il vit les choses sous leur vrai jour, et il entra dans une voie tout à fait nouvelle. Il rompit en visière à l'Allégorie, qui régnait alors en souveraine, à toutes les afféteries de la poésie rhétoricienne cultivée par les beaux esprits du temps. Il fut le premier poète *réaliste*. Que l'on compare avec ses autres œuvres les quelques pièces qu'il a composées selon la poétique de ses contemporains, la *Ballade Villon* (p. 109), la *Requête au Parlement* (p. 103), et d'autres, et l'on ne sera point tenté de regretter, avec Clément Marot, qu'il n'ait pas été « nourry en la court des rois et princes, où les jugemens s'amendent et les langages se pollissent, » car il y eût certainement plus perdu que gagné.

M. A. de Montaignon a parfaitement caractérisé le rôle de Villon dans la poésie française. Je ne puis mieux faire que de

lui emprunter ces quelques lignes :

« ... Au moment où parut Villon, la littérature française en était précisément à cette période de transformation ; de la poésie générale elle passait à la poésie personnelle ; ses contemporains, subissant à leur insu cette phase littéraire, s'essayaient à l'individualité avec plus d'effort que de bonheur ; Villon l'atteignit du premier coup. Sa force est là, et sa valeur s'augmente de l'intérêt que, sous ce rapport, offraient ses œuvres. Elle est tellement saisissante qu'elle a été reconnue de tous, et le succès qui l'accueillit ne s'arrêta pas. François I^{er} lui fit l'honneur de faire faire une édition de ses poésies par Clément Marot, qui le combla de ses louanges. Un peu plus tard, il est vrai, l'école de Ronsard protesta. Pasquier condamne Villon, et Du Verdier s'émerveille que Marot ait osé « louer un si *goffe* ouvrier et faire cas de ce qui ne vaut rien. » Cela marque moins un manque de goût que la force partielle du préjugé ; la Pléiade, qui est en réalité aussi aristocratique que savante, ne pouvait admirer Villon sans se condamner elle-même ; mais, ce moment passé, le charme recommence : Regnier est un disciple de Villon ; Patru le loue ; Boileau a senti quel était son rang ; La Fontaine l'admire ; Voltaire l'imite ; les érudits littéraires du xvii^e et du xviii^e siècle, Colletet, le P. Du Cerceau, l'abbé Massieu, l'abbé Goujet, parlent de lui comme il convient, en même temps que Coustelier et Formey le réimpriment, que La Monnoye l'annote, et que Lenglet-Dufresnoy prépare une nouvelle édition. De nos jours, une justice encore plus éclatante lui a été rendue. L'édition de Prompsault à laquelle M. Lacroix est venu ajouter, pourrait être acceptée comme définitive, au moins

quant au texte, si M. Vitu n'en promettait une, qui, en profitant des précédentes, donnera sans doute le dernier mot. Tous ceux qui ont parlé incidemment de Villon, MM. Sainte-Beuve, Saint-Marc Girardin, Chasles, Nisard, Geruzez, Demogeot, Génin, et d'autres encore, l'ont bien caractérisé. En même temps qu'eux, M. Daunou a écrit sur notre poète une longue étude, insérée dans le *Journal des Savants*, et M. Théophile Gautier, dans l'ancienne *Revue française*, des pages vives, aussi justes que pleines de verve, qui ont été recueillies dans ses *Grotesques*. Enfin, en 1850 M. Profillet, et en 1856 un professeur allemand, M. Nagel, ont pris Villon pour sujet d'un travail spécial ; l'année dernière (1859) ; M. Campeaux lui a consacré un excellent travail, auquel, pour être meilleur, il ne manque peut-être qu'une plus ancienne et plus familière connaissance des alentours. Tous sont, avec raison, unanimes à reconnaître l'originalité, la valeur aisée et puissante, la force et l'*humanité* de la poésie de Villon. Pour eux tous, et ce jugement est aujourd'hui sans appel, Villon n'est pas seulement le poète supérieur du ^{xv}^e siècle, mais il est aussi le premier poète, dans le vrai sens du mot, qu'ait eu la France moderne, et il s'est écoulé un long temps avant que d'autres fussent dignes d'être mis à côté de lui. L'appréciation est maintenant juste et complète ; d'autres viendront qui le loueront avec plus ou moins d'éclat et de talent, qui le jugeront avec une critique plus ou moins solide ou brillante ; mais désormais les traits de la figure de Villon sont arrêtés de façon à ne plus changer, et ceux qui entreprendront d'y revenir ne pourront rester dans la vérité qu'à la condition de s'en tenir aux mêmes contours. »

Plus loin, M. A. de Montaiglon, passant légèrement sur le *Petit Testament*, « qui n'est que spirituel, » et sur quelques pièces qu'il regrette de trouver dans le *Grand Testament*, ajoute :

« Ce n'est pas là qu'il faut chercher Villon, mais dans la partie populaire et humaine de son œuvre. On ne dira jamais assez à quel point le mérite de la pensée et de la forme y est inestimable. Le sentiment en est étrange, et aussi touchant que pittoresque dans sa sincérité ; Villon peint presque sans le savoir, et en peignant il ne pallie, il n'excuse rien ; il a même des regrets, et ses torts, qu'il reconnaît en se blâmant, mais dont il ne peut se défendre, il ne les montre que pour en détourner. Je connais même peu de leçons plus fortes que la ballade : *Tout aux tavernes et aux filles*. La bouffonnerie, dans ses vers, se mêle à la gravité, l'émotion à la raillerie, la tristesse à la débauche ; le trait piquant se termine avec mélancolie ; le sentiment du néant des choses et des êtres est mêlé d'un burlesque soudain qui en augmente l'effet. Et tout cela est si naturel, si net, si franc, si spirituel ; le style suit la pensée avec une justesse si vive, que vous n'avez pas le temps d'admirer comment le corps qu'il revêt est habillé par le vêtement. C'est bien mieux que l'esprit bourgeois, toujours un peu mesquin, c'est l'esprit populaire que cet enfant des Halles, qui écrivait : *Il n'est bon bec que de Paris*, a recueilli dans les rues et qu'il épure en l'aiguissant. Il en a le sentiment, il en prend les mots, mais il les encadre, il les incruste dans une phrase si vive, si nette, si bien construite, si énergique ou si légère, que cette langue colorée reçoit de son génie l'élégance et même le goût, sans rien perdre de sa force. Il a tout : la

vigueur et le charme, la clarté et l'éclat, la variété et l'unité, la gravité et l'esprit, la brièveté incisive du trait et la plénitude du sens, la souplesse capricieuse et la fougue violente, la qualité contemporaine et l'éternelle humanité. Il faut aller jusqu'à Rabelais pour trouver un maître qu'on puisse lui comparer, et qui écrive le français avec la science et l'instinct, avec la pureté et la fantaisie, avec la grâce délicate et la rudesse souveraine que l'on admire dans Villon, et qu'il a seul parmi les gens de son temps... »

On ne connaît certainement pas la totalité des œuvres de Villon, du moins sous son nom. Il est évident que le *Petit Testament* n'est pas son coup d'essai. Lors de son second procès, en 1457, il était probablement connu par d'autres compositions. Sans cela, il est douteux que Charles d'Orléans fût intervenu en sa faveur, et que le Parlement lui eût fait grâce de la vie. Lorsqu'il composa le *Grand Testament*, il y fit entrer quelques pièces qui n'en faisaient pas nécessairement partie, mais qui s'y rattachaient assez naturellement. On n'y trouve pas une ballade, pas un rondeau composés antérieurement au *Petit Testament*. Villon ne paraît pas avoir été très-soucieux de recueillir ses œuvres. La plupart sont sans doute perdues ; d'autres sont disséminées dans des recueils manuscrits ou imprimés où il n'est pas facile de les reconnaître, soit parce qu'elles ne portent pas de nom d'auteur, soit parce qu'elles sont attribuées à d'autres. On ne connaît pas de manuscrit qui contienne tout ce qu'on sait positivement lui appartenir. Les premières éditions, qui furent faites sans son concours et probablement après sa mort, ne contiennent que le *Grand* et le *Petit Testament*, le *Jargon*, et un petit nombre de pièces

détachées. Jean de Calais, l'éditeur présumé du *Jardin de plaisance*, dont la première édition est de 1499 ou de 1500, s'acquitta fort mal des fonctions d'exécuteur testamentaire que Villon lui avait confiées, si tant est qu'on doive prendre au sérieux les huitains CLX et CLXI du *Grand Testament*. Il fit entrer dans son recueil diverses pièces connues comme étant de Villon et beaucoup d'autres qu'on lui attribue avec plus ou moins de vraisemblance, mais sans dire des unes ni des autres qu'elles étaient de lui.

M. Brunet a donné, dans la dernière édition du *Manuel du Libraire*, une excellente notice des éditions de Villon. La première avec date est de Paris (Pierre Levet), 1489, in-4^o. Il en parut plusieurs autres à la fin du xv^e siècle et au commencement du xvi^e. Celle de Paris, Galiot Du Pré, 1532, in-8, est la première à laquelle on ait joint les *Repues franches*, le *Monologue du franc archier de Baignolet* et le *Dialogue des seigneurs de Mallepaye et de Baillevent*^[31].

L'année suivante, le même Galiot Du Pré publia la première édition des œuvres de Villon revues par Clément Marot.

En 1723 il parut chez Coustelier une édition de Villon, avec les remarques d'Eusèbe de Laurière et une lettre du P. Du Cerceau.

Les œuvres de Villon furent réimprimées en 1742, à la Haye, avec les remarques de Laurière, Le Duchat et Formey, des mémoires de Prosper Marchand et une lettre critique extraite du *Mercur* de février 1724.

En 1832 parut l'édition de Prompsault, fruit de longues et laborieuses recherches, et qui, sans être parfaite, ne méritait

pas le discrédit dont elle a été frappée pendant longtemps.

Dans l'édition de 1854, due aux soins de M. P. L. Jacob, bibliophile (M. Paul Lacroix), le texte de Prompsault a été revu, notablement amélioré, élucidé par des notes où brillent l'érudition et la sagacité bien connues de leur auteur.

Enfin, tout récemment, M. Paul Lacroix a publié le texte des deux *Testaments* d'après un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal. Je n'ai pu faire usage de cette intéressante publication, d'abord parce que l'impression de mon édition était trop avancée, puis pour une autre raison : c'est que je ne pouvais m'écarter du texte que j'avais adopté.

On savait depuis longtemps que La Monnoye avait eu l'intention de faire une édition des œuvres de Villon. À cet effet, il avait annoté un exemplaire de l'édition de 1723. Cet exemplaire, dont on avait perdu la trace depuis longtemps, a été retrouvé, en 1858, au *British Museum*, par M. Gustave Masson, qui m'a gracieusement offert une copie du travail de La Monnoye.

En tête de son exemplaire, La Monnoye avait inscrit d'abord ce titre, qui nous fait connaître le plan d'une vaste collection qu'il projetait :

L'Histoire et les Chefs de la poésie françoise, avec la liste des poètes provençaux et françois, accompagnée de remarques sur le caractère de leurs ouvrages.

Puis vient ce titre particulier :

Poésies de François Villon et de ses disciples, revues sur les différentes éditions, corrigées et augmentées sur le manuscrit de M. le duc de Coislin et sur plusieurs autres, et enrichies

d'un grand nombre de pièces, avec des notes historiques et critiques.

La Monnoye n'eut pas le temps de mettre la dernière main à son édition de Villon. Son travail ne porta que sur l'établissement du texte. La comparaison des manuscrits et des anciennes éditions, faite par un homme tel que La Monnoye, devait donner d'excellents résultats. J'ai reproduit scrupuleusement, sauf deux ou trois exceptions indiquées dans les notes, le texte tel qu'il a été arrêté par lui, et ce texte est assurément le meilleur qu'on ait donné jusqu'à présent.

La Monnoye ne se contenta pas de revoir le texte de l'édition de 1733. Il y ajouta de sa main divers morceaux qui n'avaient pas encore été publiés, et qui ont paru pour la première fois dans l'édition Prompsault. Mais il ne put faire le choix des poésies qu'il voulait joindre aux œuvres de Villon. Pour répondre de mon mieux à son plan, je donne à la fin du volume dix-sept pièces tirées du *Jardin de plaisance*. M. Campeaux en avait publié un plus grand nombre : j'ai fait un choix dans son choix, et si les pièces que je donne ne sont pas de Villon, elles sont au moins de son école, et souvent dignes de lui.

Pour toute la partie du texte établie par La Monnoye, je n'avais qu'une chose à faire : suivre la leçon adoptée par lui. À l'égard des pièces dont il ne s'était pas occupé, j'ai dû agir autrement : je les ai revues sur les manuscrits et les éditions originales.

À défaut des notes historiques et critiques promises par La Monnoye, et sans avoir la prétention de les suppléer, je donne à la suite du texte quelques renseignements qui m'ont paru nécessaires, puis un *Glossaire-Index*, dans lequel j'ai tenté

d'expliquer les mots vieillis, de donner des renseignements sur les personnes et les choses. S'il n'a pas d'autre utilité, ce travail servira du moins de table.

Une édition de Villon n'est pas facile à faire. J'ai largement mis à profit les travaux de mes devanciers et je me plais à le reconnaître. J'aurais pu relever bien des erreurs : je me suis contenté de les corriger. Je crois que cette édition vaut mieux que celles qui l'ont précédée. D'autres viendront après moi qui feront mieux. J'ai cru prudent de leur donner l'exemple de l'indulgence.

P. JANNET.

-
1. † Voir notamment la *Vie de François Villon*, par Guillaume Colletet, en tête des œuvres de Villon, édition de M. P. L. Jacob, bibliophile (M. Paul Lacroix), Paris, 1854, in-16 ; — le *Mémoire* de M. Prompsault, en tête de son édition de Villon, Paris, 1832, in-8 ; — *François Villon, Versuch einer kritischen Darstellung seines Lebens nach seinen Gedichten*, von D^r. S. Nagel. *Mulheim au der Ruhr*, 1856, in-4, le travail le plus complet et le plus judicieux qu'on eût fait jusqu'alors sur ce sujet, et la base de ceux qu'on a faits depuis ; — *François Villon, sa vie et ses œuvres*, par Antoine Campeaux, Paris, Durand, 1859, in-8, et la notice de M. Anatole de Montaiglon, excellente pour le fond comme pour la forme, dans *les Poètes Français*, recueil publié sous la direction de M. Eugène Crépet, Paris, 1861–62, 4 vol. gr. in-8, t. I, p. 447–455.
 2. † Voici cette pièce, que j'ai cru devoir rejeter des œuvres de Villon :
*Je suis François, dont ce me poise,
Nommé Corbueil en mon surnom,
Natif d'Auvers emprès Pontoise,
Et du commun nommé Villon.
Or, d'une corde d'une toise
Sauroit mon col que mon cul poise,
Se ne fut un joli appel.*

Le jeu ne me sembloit point bel.

L'auteur de ce huitain n'a pas compris l'intention comique de ce vers de Villon :

Né de Paris emprès Pontoise ;

C'est pourquoi il le fait gravement naître à Auvers, qui est en effet près de Pontoise. Mais une preuve certaine de la composition tardive de cette pièce, c'est qu'on ne trouverait probablement pas dans la seconde moitié du xv^e siècle, et certainement pas dans les œuvres de Villon, un huitain dont les rimes soient distribuées comme dans celui-là. Dans tous les huitains de Villon, sans exception, le premier vers rime avec le troisième, le second avec le quatrième, le cinquième et le septième, et le sixième avec le huitième. Les faussaires ne pensent jamais à tout.

3. ↑ Voy. p. 101.

4. ↑ Voy. le *Glossaire-Index*, au mot VILLON.

5. ↑ V. p. 31, huitain xxxv.

6. ↑ « Oncques lettre ne leuz. » P. 55, v. 22.

7. ↑ Voyez *Notes*, p. 224.

8. ↑ Voy. *Grand Testament*, huitains xxxvii (p. 32) et lxxii (p. 52.)

9. ↑

*C'estoit la mère nourricière
De ceux qui n'avoient point d'argent ;
A tromper devant et derrière
Estoit un homme diligent. (P. 190.)*

10. ↑ Page 83.

11. ↑ Le doux souvenir de cette passion se montre en maints endroits des œuvres de Villon, mêlé à ses regrets et aux reproches qu'il adresse à sa maîtresse avide et cruelle. Voy. les huitains iii, iv, v et x du *Petit Testament*, lv à lix du *Grand Testament*, la ballade de la page 57, le rondeau p. 59, etc.

12. ↑

*Quoy que je luy voulsisse dire,
Elle estoit preste d'escouter, etc. (P. 47.)*

13. ↑

*..... qui partout m'appelle
L'amant remys et renié, (P. 48.)*

14. ↑ Voir notamment les huitains cvi à cx du *Grand Testament*.

15. ↑

*Quant chicanner me fait Denise,
Disant que le l'avoie mauldite. P. 69.*

16. † La sentence fut exécutée. La *Double ballade* de la page 45 ne laisse aucun doute à cet égard :

*J'en fus batu, comme à ru telles,
Tout nud...* (P. 46, v. 24–25.)

17. † C'est ce qu'indiquent clairement ces deux vers de ln page 104 :

*On ne m'eust, parmi ce drapel,
Faict boyre à celle escorcherie.*

18. † Voy. la *Belle leçon aux enfans perduz*, p. 86, et le *Jargon*, p. 125.

19. † On a dit récemment que le roi qui délivra Villon était Charles VII. Je ne puis adopter cette opinion. Sans examiner ici la valeur du document sur lequel elle est basée, je me bornerai à faire remarquer que Charles VII mourut à Mehun-sur-Yèvre, près de Bourges, le 22 juillet 1461, précisément au moment où Villon était dans la prison de Meung-sur-Loire, près d'Orléans, où il passa *tout un été* (p. 21, v. 14.), c'est-à-dire tout l'été de la même année 1461.

20. † Rabelais, livre IV, chap. lxxvii. M. Nagel a relevé deux erreurs dans ce passage de Rabelais. Villon n'aurait pu se trouver à la cour d'Édouard V, qui ne monta sur le trône qu'en 1483, et le médecin Thomas Linacre, né vers 1460, ne fut célèbre que sous les règnes de Henri VII et de Henri VIII.

21. † Page 9. — Le Franc archer de Bagnolet dit, p. 157, v. 12 : « Ma mère fut née d'Anjou ; » mais cela ne prouverait rien, même quand il serait démontré que ce monologue est de Villon.

22. † Page 62.

23. † P. 115, v. 6.

24. † *Œuvres de Rabelais*, édition Burgaud des Marets et Rathery, t. II, p. 92. On voit ensuite un tour joué au sacristain des cordeliers, Estienne Tapecoue, qui sent bien son Villon, mais dont le dénoûment cruel a pu être inventé par Rabelais, qui n'aimait pas les moines.

25. † On croit que Villon donna des représentations dramatiques à Paris et ailleurs, et c'est comme directeur de troupe qu'on lui fait parcourir une partie de la France et des Pays-Bas.

26. † Voy. p. 32, huit. xxxviii ; p. 54, huit. lxxix ; p. 55, Ballade.

27. † Guillaume Villon, p. 9, 53 ; Jean Cotard, p. 22, 58 ; Louis XI, p. 23, 24 ; le Parlement, p. 103 ; Marie d'Orléans, p. 105, 107 ; le duc de Bourbon, p. 114.

28. † Ces deux vers de la page 34 :

*Et Jehanne, la bonne Lorraine,
Qu'Anglois brûlèrent à Rouen,*

lui font d'autant plus d'honneur qu'à l'époque où il les écrivit des gens éclairés regardaient Jeanne d'Arc comme sorcière, et les Anglais avaient en

France de nombreux partisans.

29. † *Grand Testament*, huitain ^{xxvi} et suiv.

30. †

*Travail mes lubres sentemens,
Esguisez comme une pelote,
M'ouvrist plus que tous les Commens
D'Averroys sur Aristote. (P. 25.)*

31. † Il avait été fait antérieurement plusieurs édition : des *Repeues franches*, qui s'ajoutaient aux éditions correspondantes des œuvres de Villon, mais qui portaient des signatures ou une pagination séparées.

REMARQUES PHILOLOGIQUES.

La langue de Villon est encore la vieille et bonne langue française, riche et simple, claire, naturelle, l'allure vive et franche. C'est encore la langue des fabliaux, assouplie, mais presque entièrement préservée de l'invasion des mots pédantesques forgés dans la seconde moitié du ^{xv}^e siècle. Le *Glossaire*, dont l'étendue est grande relativement à celle du livre, n'offre qu'un petit nombre de ces mots. En revanche, il en contient beaucoup d'autres dont la perte est regrettable.

Villon était très-sévère pour la rime. Aussi, lorsque nous rencontrons à la fin de ses vers quelque chose qui nous paraît anormal, nous devons nous garder de l'expliquer par une négligence du poète. Il faut chercher d'autres raisons ; cela peut amener des observations intéressantes.

Par exemple, lorsqu'il fait rimer *e* avec *a*^[1], cela prouve, ainsi que Marot l'a remarqué, que Villon prononçait, à la parisienne, *a* pour *e*.

Lorsqu'il fait rimer *oi*, *oy*, avec *ai*, *ay*, *é*^[2], cela prouve que ce que nous appelons la diphtongue *oi* se prononçait *é* ou *è*.

S'il fait rimer *Changon*, *Nygon*, *escourgon*, avec *donjon*^[3], c'est que, dans certains cas, le *g* se prononçait *j*.

S'il fait rimer *fuste* avec *fusse*, *prophètes* avec *fesses*^[4], c'est encore une affaire de prononciation parisienne.

Il en est de même d'*ancien*, *Valérien*, *paroissien*, rimant avec *an*^[5].

Lorsqu'il écrit *soullon* pour rimer avec *Roussillon*^[6], il entend que les deux *ll* seront mouillées, et prononcées comme telles sans être précédées d'un *i*, comme en espagnol.

Comment faut-il prononcer le nom de Villon ?

L a *Ballade* de la page 99, l'*Épître* de la page 111, le *Problème* ou *Ballade* de la page 120, etc., ne laissent aucun doute à cet égard. On doit le prononcer comme les deux dernières syllabes du mot *paVILLON*, c'est-à-dire comme on pourra. En France, ce n'est guère que dans le Midi qu'on sait prononcer les *ll mouillées*. Les Parisiens diront *Viyon* ; les Picards, *Vilion*...

*Mais bien est fol et lunaticque
Qui de ce fait sermon si long ;
Peu nuit à la chose publicque
Se Brussiens disent Filon.
Il ne m'en chault gueres si l'on
Choisit de ces façons la pire,
Et bien veuil qu'on dise selon
Que dès pieça l'on souloit dire.*

1. † *Robert*, *haubert*, avec *pluspart*, *poupart* (p. 11 et 12) ; *La Barre*, *feurre*, avec *terre*, *querre* (p. 14) ; *appert* avec *part*, *despart* (p. 44), etc.
2. † *Chollet* avec *souloit* (p. 14) ; *exploictz* avec *laiz* (p. 17) ; *moyne*, *essoyne*, *royne*, avec *Seine* (p. 34), etc.

3. ↑ Pages 12 et 13.
4. ↑ Pages 26 et 52.
5. ↑ P. 81.
6. ↑ Voy. la Ballade de la page 99.

CLÉMENT MAROT DE CAHORS

Varlet de chambre du Roy

AUX LECTEURS.

ENTRE tous les bons livres imprimez de la langue françoise ne s'en veoit ung si incorrect ne si lourdement corrompu que celluy de Villon, et m'esbahy (veu que c'est le meilleur Poète parisien qui se trouve) comment les imprimeurs de Paris et les enfans de la ville n'en ont eu plus grand soing. Je ne suis (certes) en rien son voysin ; mais, pour l'amour de son gentil entendement, et en recompense de ce que je puy avoir aprins de luy en lisant ses Œuvres, j'ai faict à icelles ce que je vouldroys estre faict aux miennes, si elles estoient tombées en semblable inconvénient. Tant y ay trouvé de broillerie en l'ordre des coupletz et des vers, en mesure, en langaige, en la ryme et en la raison que je ne sçay duquel je doy plus avoir pitié, ou de l'œuvre ainsi outrement gastée, ou de l'ignorance de ceux qui l'imprimèrent ; et, pour en faire preuve, me suys advisé (Lecteurs) de vous mettre icy ung des coupletz incorrectz du

mal imprimé Villon, qui vous fera exemple et tesmoing d'ung grand nombre d'autres autant broillez et gastez que luy, lequel est tel :

Or est vray qu'apres plainctz et pleurs
Et angoisseux gemissemens,
Après tristesses et douleurs
Labeurs et griefz cheminemens
Travaille mes lubres sentemens
Aguysez ronds, comme une pelote
Monstrent plus que les commens
En sens moral de Aristote.

Qui est celluy qui voudroit nyer le sens n'en estre grandement corrompu ? Ainsi, pour vray, l'ay-je trouvé aux vieilles impressions, et encores pis aux nouvelles. Or, voyez maintenant comment il a esté r'abillé, et en jugez gratieusement :

Or est vray qu'apres plainctz et pleurs
Et angoisseux gemissemens,
Après tristesses et douleurs,
Labeurs et griefz cheminemens,
Travail mes lubres sentemens
Aguysa (ronds comme pelote),
Me monstrant plus que les comments
Sur le sens moral d'Aristote.

Voilà comment il me semble que l'auteur l'entendoit ; et

vous suffise ce petit amendement pour vous rendre advertiz de ce que puy avoir amendé en mille autres passaiges, dont les aucuns me ont esté aisez et les autres très difficiles. Toutesfoys, partie avecques les vieulx imprimez, partie avecques l'ayde de bons vieillards qui en sçavent par cueur, et partie par deviner avecques jugement naturel, a esté reduict nostre Villon en meilleure et plus entière forme qu'on ne l'a veu de nos aages, et ce sans avoir touché à l'antiquité de son parler, à sa façon de rimer, à ses meslées et longues parenthèses, à la quantité de ses sillabes, ne à ses coupes, tant feminines que masculines ; esquelles choses il n'a suffisamment observé les vrayes reigles de françoise poesie, et ne suys d'avis que en cela les jeunes Poetes l'ensuyvent, mais bien qu'ilz cueillent ses sentences commes belles fleurs, qu'ilz contemplent l'esprit qu'il avoit, que de luy apreignent à proprement descrire, et qu'ilz contrefacent sa veine, mesmement celle dont il use en ses Ballades, qui est vrayment belle et héroïque, et ne fay doute qu'il n'eust emporté le chapeau de laurier devant tous les Poètes de son temps, s'il eust esté nourry en la Court des Roys et de Princes, là où les jugemens se amendent et les langaiges se pollissent. Quant à l'industrie des lays qu'il fait en ses Testamens, pour suffisamment la congnoistre et entendre il faudroit avoir esté de son temps à Paris, et avoir congneu les lieux, les choses, les hommes dont il parle : la mémoire desquelz tant plus se passera, tant moins se congnoistra icelle industrie de ses lays dictz. Pour ceste cause, qui voudra faire une œuvre de longue durée ne preigne son soubject sur telles choses basses et particulières. Le reste des Œuvres de nostre Villon (hors cela) est de tel artifice, tant plain de bonne doctrine et tellement painct de mille belles couleurs, que le

temps, qui tout efface, jusques icy ne l'a sceu effacer ; et moins encor l'effacera ores et d'icy en avant, que les bonnes escriptures françoises sont et seront mieulx congneues et recueillies que jamais.

Et pour ce (comme j'ay dit) que je n'ay touché à son antique façon de parler, je vous ay exposé sur la marge, avecques les annotations, ce qui m'a semblé le plus dur à entendre, laissant le reste à vos prompts intelligences, comme ly Roys pour le Roy, homs pour homme, compaing pour compaignon ; aussi force pluriers pour singuliers et plusieurs autres incongruitez dont estoit plain le langaige mal lymé d'icelluy temps.

Après, quand il s'est trouvé faulte de vers entiers, j'ay prins peine de les refaire au plus près (selon mon possible) de l'intention de l'autheur, et les trouverez expressement marquez de cette marque †, afin que ceulx qui les sçauront en la sorte que Villon les fist effacent les nouveaulx pour faire place aux vieulx.

Oultre plus, les termes et vers qui estoient interposez, trouverez reduictz en leurs places ; les lignes trop courtes, allongées ; les trop longues acoursies ; les mots obmys, remys ; les adjoutez ostez, et les tiltres myeux attiltrez.

Finablement j'ay changé l'ordre du livre, et m'a semblé plus raisonnable de le faire commencer par le Petit Testament, d'autant qu'il fut faict cinq ans avant l'autre.

Touchant le Jargon, je le laisse à corriger et exposer aux successeurs de Villon en l'art de la pinse et du croq.

Et si quelqu'un d'aventure veult dire que tout ne soit racoustré ainsi qu'il appartient, je luy respons dès maintenant

que, s'il estoit autant navré en sa personne comme j'ay trouvé Villon blessé en ses Œuvres, il n'y a si expert chirurgien qui le sceust panser sans apparence de cicatrice ; et me suffira que le labeur que ce j'ay employé soit agreable au Roy mon souverain, qui est cause et motif de ceste emprise et de l'execution d'icelle, pour l'avoir veu volontiers escouter et par très bon jugement estimer plusieurs passages des Œuvres qui s'ensuyvent.

MAROT
AU ROY FRANÇOIS I^{er}

S I à Villon on treuve encor à dire,
S'il n'est reduict ainsi qu'ay pretendu
A moy tout seul en soit le blasme (Sire),
Qui plus y ay travaillé qu'entendu ;
Et s'il est mieux en son ordre estendu
Que paravant, de sorte qu'on l'en prise,
Le gré à vous en doyt estre rendu,
Qui fustes seul cause de l'entreprise.

LE
PETIT TESTAMENT

DE MAISTRE
FRANÇOIS VILLON
FAIT EN 1456

I.

MIL quatre cens cinquante six,
Je, François Villon, escollier,
 Considérant, de sens rassis,
Le frain aux dens, franc au collier,
Qu'on doit ses oeuvres conseiller,
Comme Vegèce le racompte,
Saige Romain, grant conseiller,
Ou autrement on se mescompte.

II.

En ce temps que j'ay dit devant,
Sur le Noël, morte saison,
Que les loups se vivent du vent,
Et qu'on se tient en sa maison,
Pour le frimas, près du tison :
Cy me vint vouloir de briser

La très amoureuse prison
Qui souloit mon cueur desbriser.

III.

Je le feis en telle façon,
Voyant Celle devant mes yeulx
Consentant à ma deffaçon,
Sans ce que jà luy en fust mieulx ;
Dont je me deul et plains aux cieulx,
En requérant d'elle vengeance
À tous les dieux venerieux,
Et du grief d'amours allégence.

IV.

Et, se je pense en ma faveur,
Ces doulx regrets et beaulx semblans
De très decepvante saveur,
Me trespercent jusques aux flancs :
Bien ilz ont vers moy les piez blancs
Et me faillent au grant besoing.
Planter me fault autre complant
Et frapper en ung autre coing.

V.

Le regard de Celle m'a prins,
Qui m'a esté felonne et dure ;

Sans ce qu'en riens aye mesprins,
Veult et ordonne que j'endure
La mort, et que plus je ne dure.
Si n'y voy secours que fourir.
Rompre veult la dure soudure,
Sans mes piteux regrets ouir !

VI.

Pour obvier à ses dangiers,
Mon mieulx est, ce croy, de partir.
Adieu ! Je m'en voys à Angiers,
Puisqu'el ne me veult impartir
Sa grace, ne me departir.
Par elle meurs, les membres sains ;
Au fort, je meurs amant martir,
Du nombre des amoureux saints !

VII.

Combien que le depart soit dur,
Si fault-il que je m'en esloingne.
Comme mon paouvre sens est dur !
Autre que moy est en queloingne,
Dont onc en forest de Bouloingne
Ne fut plus alteré d'humeur.
C'est pour moy piteuse besoingne :
Dieu en vueille ouïr ma clameur !

VIII.

Et puisque departir me fault,
Et du retour ne suis certain :
Je ne suis homme sans deffault,
Ne qu'autre d'assier ne d'estaing.
Vivre aux humains est incertain,
Et après mort n'y a relaiz :
Je m'en voys en pays lointaing ;
Si establiz ce present laiz.

IX.

Premierement, au nom du Père,
Du Filz et Saint-Esperit,
Et de sa glorieuse Mère
Par qui grace riens ne périt,
Je laisse, de par Dieu, mon bruit
À maistre Guillaume Villon,
Qui en l'honneur de son nom bruit,
Mes tentes et mon pavillon.

X.

À celle doncques que j'ay dict,
Qui si durement m'a chassé,
Que j'en suys de joye interdict

Et de tout plaisir dechassé,
Je laisse mon cœur enchassé,
Palle, piteux, mort et transy :
Elle m'a ce mal pourchassé,
Mais Dieu luy en face mercy !

XI.

Et à maistre Ythier, marchant,
Auquel je me sens très tenu,
Laisse mon branc d'acier tranchant,
Et à maistre Jehan le Cornu,
Qui est en gaige detenu
Pour ung escot six solz montant ;
Je vueil, selon le contenu,
Qu'on luy livre, en le racheptant.

XII.

Item, je laisse a Saint-Amant
Le Cheval Blanc avec la Mule,
Et à Blaru, mon dyamant
Et l'Asne rayé qui reculle.
Et le décret qui articulle :
Omnis utriusque sexus,
Contre la Carmeliste bulle,
Laisse aux curez, pour mettre sus.

XIII.

Item, à Jehan Trouvé, bouchier,
Laisse le mouton franc et tendre,
Et ung tachon pour esmoucher
Le bœuf couronné qu'on veult vendre,
Et la vache, qu'on ne peult prendre.
Le vilain qui la trousse au col,
S'il ne la rend, qu'on le puist pendre
Ou estrangler d'un bon licol !

XIV.

Et à maistre Robert Vallée,
Povre clergeon au Parlement,
Qui ne tient ne mont ne vallée,
J'ordonne principalement
Qu'on luy baille legerement
Mes brayes, estans aux trumellières,
Pour coeffer plus honestement
S'amyehanneton de Millières.

XV.

Pour ce qu'il est de lieu honeste,
Fault qu'il soit myeulx recompensé,
Car le Saint-Esprit l'admoneste.
Ce obstant qu'il est insensé.
Pour ce, je me suis pourpensé,